

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

RS2923 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

Ministère chargé de la solidarité

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION · SIRET : 13001653800014

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs exercent à titre habituel les mesures de protection des majeurs que le juge des tutelles leur confie au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle, de la tutelle ou de la mesure d'accompagnement judiciaire. Article L471-1 du code de l'action sociale et des familles

Les mandataires judiciaires exercent dans le cadre de deux mentions : "mesure judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)" et "mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ)"

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Identifier les motifs et les objectifs du mandat judiciaire ou de la mesure d'accompagnement
- Identifier le cadre et les limites du champ d'intervention
- Identifier le cadre juridique des interventions
- Se repérer dans l'organisation judiciaire et départementale
- Identifier, analyser, évaluer les situations budgétaire, patrimoniale et sociale des personnes accompagnées
- Identifier et solliciter les interlocuteurs et services appropriés
- Identifier, analyser et évaluer les situations à risques
- Etablir une communication adaptée aux différents interlocuteurs : personnes accompagnées, autorités judiciaires, conseils départementaux...
- Prendre les mesures adaptées en fonction des situations
- Mettre en oeuvre des actions éducatives (MAJ)
- Rédiger les documents administratifs nécessaires à la prise en charge de la situation
- Analyser ses pratiques professionnelles

Mention MJPM :

- JURIDIQUE : Droits et procédures, Le champ médico-social
- GESTION : Gestion administrative et budgétaire, Gestion fiscale et patrimoniale
- PROTECTION DE LA PERSONNE : Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance, Relation, intervention et aide à la personne
- LE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS : Les contours de l'intervention et ses limites, Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire, Déontologie et analyse des pratiques, Déontologie et analyse des pratiques

Mention MAJ :

- LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE : Le cadre juridique, La connaissance du public, L'action éducative et budgétaire
- LE MANDATAIRE EN CHARGE DE LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE : Les contours de l'intervention et ses limites, Les relations avec le juge et avec le conseil général, Action éducative et accompagnement vers l'autonomie de gestion budgétaire, Déontologie et analyse des pratiques

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Articles L471-1, L471-4, D471-3, D471-4 du code de l'action sociale et des familles""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Cf. page précédente

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS5622

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2923/>